

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 6 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations n° 2023/013 et n° 2023/016, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 13 mars 2023 à 19h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 7 mars 2023. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

- N° 2023/013 - Association Gens du Village - subvention 2023 - **Approuvée**
- N° 2023/016 - Omnisports Frouard Pompey - Subvention 2023 - **Approuvée**

Pompey, le 15 mars 2023
le Maire,



Laurent Trogric

Laurent TROGRIC